

Annexe à la convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAM/CHAD) entre le Collège Auguste Mignet et le Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence

En référence aux textes suivants :

B.O. n°31 du 29/08/02

Circulaire n°2002-165 du 2-8-2002

B.O. n°30 du 27/07/06

Arrêté du 22-6-2006

Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique, Avril 2008

Enseignement de la danse, Schéma d'Orientation Pédagogique, Mars 2004

PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce projet s'applique à l'ensemble de l'équipe pédagogique encadrant les élèves des Classes à Horaires Aménagés du second degré d'Aix-en-Provence : les enseignants du Conservatoire, le professeur d'éducation musicale de l'Education Nationale, ainsi que les enseignants du collège Mignet.

Le collège Auguste Mignet et le Conservatoire Darius Milhaud, à rayonnement départemental (CRD) d'Aix-en-Provence proposent de suivre un cursus en Classes à Horaires Aménagés à des élèves motivés souhaitant bénéficier d'un enseignement artistique renforcé en musique ou en danse.

Ces classes, constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui respecte une double finalité, permettent de concilier un enseignement artistique de qualité (délivrance de diplômes reconnus par le Ministère de la Culture) et une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation Nationale.

Elles ont vocation à former des collégiens épanouis, développant au travers des pratiques artistiques, des qualités d'ouverture culturelle, de curiosité et d'autonomie.

Les Classes à Horaires Aménagés du Collège Auguste Mignet et du Conservatoire existent depuis 1992. **Le secteur scolaire du collège concerne des élèves du centre ville, mais celui-ci peut accueillir des élèves extérieurs à ce secteur pour ...**

A. Objectifs

L'ensemble de l'équipe pédagogique prend soin d'encadrer les élèves des classes CHA en se fixant des objectifs communs conformes aux textes officiels de référence, cités ci-dessus.

1. Élargir les possibilités d'expression et de communication

Qu'elles soient instrumentales ou chorégraphiques, les pratiques artistiques ont en commun l'acquisition d'un « savoir-faire » par un apprentissage approfondi visant l'épanouissement de l'élève, l'émergence de sa personnalité et de sa créativité.

Dans le cadre d'une formation harmonieuse et équilibrée, l'apprentissage technique s'apparente à l'élaboration et à la maîtrise d'un langage expressif et sensible. Lorsqu'il s'enrichit de l'étude de différents répertoires, de différents styles, celui-ci contribue à développer la culture artistique de l'élève en élargissant son univers de création.

Cette forme de créativité permet de maîtriser les différentes techniques abordées en les mettant au service d'une expression personnelle. Communiquer son art, allier le plaisir de la pratique à celle du partage, induisent l'envie de progresser et de se dépasser.

D'autre part, l'engagement de l'élève prend une nouvelle dimension lorsqu'il s'intègre à une pratique de groupe (ensemble vocal, instrumental, chorégraphique). Dans ce cadre spécifique, il peut comprendre, suivre et intégrer les intentions et les objectifs collectifs.

Enfin, partager et communiquer le fruit de son travail avec le public tout en mobilisant ses ressources affectives pour à la fois « oser » et « maîtriser » ses émotions donne tout leur sens aux possibilités d'expression et de communication de l'élève.

2. Affiner les capacités auditives et analytiques

L'écoute et la compréhension des éléments perçus sont primordiales pour le développement de toutes les qualités musicales et chorégraphiques auxquelles les élèves aspirent. Ils acquièrent peu à peu des capacités d'écoute fine et sélective sur des œuvres enregistrées ou écoutées « en direct ». Ils doivent pouvoir expliquer les éléments structurants d'une pièce en s'appuyant sur un vocabulaire approprié, démontrant une bonne maîtrise des quatre catégories de paramètres qui organisent le langage musical et chorégraphique d'hier et d'aujourd'hui : espace, temps, couleur et forme.

Ils doivent pouvoir identifier ces éléments structurants et utiliser ce même vocabulaire dans l'analyse des supports écrits liés aux œuvres (partitions, codages) auxquels se rapportent un certain nombre de normes (nomenclature des instruments, abréviations et signes, sens de lecture).

3. Développer et enrichir la disponibilité corporelle, construire une maîtrise de vocabulaires gestuels spécifiques appropriés à chaque niveau de formation (spécialité danse)

Les CHAD (Classes à Horaires Aménagés en Danse) s'adressent à des enfants ou adolescents,

montrant une forte motivation pour la pratique chorégraphique, qui évoluent déjà au niveau de l'entrée en cycle 2 (niveau défini par le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement de la danse).

Elles offrent les moyens de recevoir une formation spécifique en danse en complément de la formation générale scolaire, dans des conditions garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

La formation au mouvement dansé implique la prise de conscience du corps dans sa globalité, elle s'articule autour de trois domaines de formation : l'éducation sensorielle et perceptive, la mise en disponibilité du corps, l'apprentissage et la maîtrise des techniques.

L'éducation sensorielle et perceptive développe la nuance du geste, les qualités de présence et d'interprétation. La mise en disponibilité corporelle permet l'expression de l'imaginaire et, plus généralement, la créativité de l'élève. L'apprentissage de techniques de danse, s'appuyant sur la découverte d'esthétiques diversifiées, développe le sens kinesthésique et élargit la connaissance du mouvement dansé (compréhension spatiale, temporelle et énergétique du mouvement).

Chaque niveau de formation requiert un vocabulaire gestuel précis et adapté. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication propose un organigramme détaillé et explicite des contenus d'enseignement par niveau.

4. Construire une culture artistique ouverte

L'élève développe son sens de l'expression en s'appuyant sur des références historiques et artistiques. Il construit progressivement sa culture musicale et/ou chorégraphique organisée autour de repères historiques (histoire de la musique et de la danse occidentale du moyen-âge à nos jours) et géographiques (diversité des pratiques artistiques extra-européennes) solides afin de mieux comprendre les esthétiques différentes des œuvres qu'il découvre.

Cette culture musicale et chorégraphique doit trouver ses prolongements dans la connaissance d'un contexte historique, culturel et artistique plus général. L'élève doit développer, par cette connaissance, l'envie de se documenter de sa propre initiative et surtout d'aller à la rencontre des cultures par le biais de spectacles vivants.

5. Développer le sens critique et esthétique

L'élève apprend à affirmer ses goûts par rapport aux esthétiques qu'il rencontre et il doit pouvoir les expliquer en employant un vocabulaire approprié. Il sait en discuter avec ses camarades de manière organisée en acceptant la diversité de points de vue. Il apprend à se positionner dans une esthétique particulière en sachant expliquer ses choix.

B. Mise en œuvre

Au regard de ces objectifs communs, chacun prend en charge une part de la formation musicale des élèves selon les 6 dominantes définies par le programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musique (B.O. n° 27 du 27-7-2006).

1. Enseignements en Classes à Horaires Aménagés, spécialité instrumentale

Chaque enseignant a la charge d'une partie de ce programme comme défini ci-dessous, mais tient compte des autres composantes afin que l'ensemble forme un tout cohérent.

- *Ecouter les sons et la musique*

Les enseignants de formation musicale ont pour tâche, entre autres mais plus spécifiquement, de faire acquérir aux élèves une écoute technique des sons afin de les reconnaître dans leurs différents paramètres : hauteur, durée, timbre, intensité. Cette « écoute technique » est développée dans le cadre d'une connaissance des répertoires et d'une compréhension musicale globale.

L'enseignant d'éducation musicale générale complète cet enseignement en s'attachant à faire acquérir aux élèves :

- le « savoir écouter » par une sensibilité ouverte et curieuse et une capacité de discrimination auditive agile et entraînée,

- une culture musicale solide incluant les grandes composantes musicales (espace, temps, couleur, forme), des repères chronologiques et spatiaux, une connaissance des différentes esthétiques de l'histoire et de la géographie de la musique. Pour cela, l'enseignant s'appuie sur des extraits sonores variés et pertinents qui s'inscrivent dans des séquences pédagogiques traitant chacune d'une problématique et donnant un sens à l'ensemble. Il s'applique également à varier les modes d'écoute : extraits audios, vidéos, concerts, interventions d'élèves.

Afin de prolonger ces pratiques d'écoute, les enseignants d'histoire/géographie et de français peuvent proposer des mises en parallèle avec les époques abordées. Les enseignants de langues (allemand, anglais) peuvent apporter leur concours à la compréhension des textes étudiés (dans le cadre par exemple d'un travail sur les liens texte/musique).

- *Le cas particulier des technologies*

L'enseignant d'éducation musicale générale met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de rendre les technologies associées à la musique accessibles aux élèves. Les domaines devant être abordés sont : l'histoire des technologies musicales modernes, l'aide à l'apprentissage d'une écoute discriminante, la maîtrise des outils de communication, l'utilisation du matériel de prise de son et de diffusion, le travail du son devant aboutir à la création sonore numérique, l'édition et la gravure musicale. Pour mener à bien ces travaux, l'enseignant de musique gagne à travailler en interdisciplinarité.

- *Imaginer, improviser, créer*

Ce domaine est l'apanage de l'ensemble des enseignements de l'équipe pédagogique. Chacun intègre progressivement cette composante dans son enseignement en visant les compétences suivantes : savoir utiliser les paramètres du son, les structurer dans un discours musical cohérent, savoir interpréter le travail imaginé.

Dès le début de l'apprentissage, les professeurs d'instruments tendent à intégrer la création aux travaux des élèves afin de favoriser la connaissance de l'instrument, la maîtrise de ses techniques de jeu et la sensibilité qui lui est propre.

En formation musicale, l'improvisation permet de développer l'écoute intérieure (harmonique notamment) des élèves. En fonction des esthétiques musicales auxquelles ils se rattachent, les petits ensembles intègrent la notion d'improvisation ou de création (jazz, musique baroque, basse continue).

L'enseignant en éducation musicale générale prolonge et permet la mise en situation concrète des notions abordées par la création ou l'improvisation.

- *Expression vocale et corporelle*

L'activité chorale, mais également les cours d'instruments et de formation musicale veillent au travail sur la maîtrise du corps et de la voix en s'attachant aux points suivants :

- comprendre la physiologie de la voix et le fonctionnement de l'appareil phonatoire (souffle, production du son et résonateurs),
- maîtriser une émission précise (justesse, timbre, ambitus, homogénéité),
- approfondir le travail sur la sensibilité et l'expression,
- acquérir un répertoire diversifié dans ses styles, ses esthétiques et ses langues.

Toutes ces compétences devant s'appliquer dans le chant « en solo » comme dans la pratique de groupe en unisson, en polyphonie et en « un par voix ».

- *Jouer d'un instrument*

Ce domaine est confié aux professeurs du conservatoire. Ils permettent aux élèves d'appliquer et de développer la maîtrise du chant intérieur, du sens rythmique, de la sonorité, de la justesse d'intonation et du geste corporel à leur instrument. Ils mettent ce travail au service d'une

connaissance et d'une maîtrise des repères culturels liés à l'instrument et au répertoire interprété.

Cette maîtrise de l'instrument se prolonge dans les pratiques instrumentales de groupe : soit en petits ensembles, soit en orchestre, les élèves apprennent à tenir leur propre partie au sein d'un pupitre.

Ce travail trouve son aboutissement dans la production des élèves en concerts ou en auditions seuls, accompagnés ou au sein d'ensembles dirigés ou non.

- *Lire et écrire pour interpréter*

Les élèves apprennent en majeure partie à lire et écrire la musique avec les enseignants de formation musicale mais en n'oubliant pas qu'il s'agit d'un fondement pour tout le reste de leur apprentissage musical. La maîtrise de la lecture et de l'écriture trouve son application dans toutes les autres activités des élèves : instrument, chant, analyse.

Les élèves apprennent à utiliser le codage de la musique occidentale et son système de représentation dans le but de jouer et interpréter la musique. Pour cela, ils travaillent à développer leur écoute intérieure. Ils doivent ainsi pouvoir se repérer dans une partition, la comprendre et en anticiper les événements.

- *Organisation du cursus des élèves*

Afin d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus de manière progressive, tout en tenant compte des différences d'avancement dans le cursus musical qui peuvent apparaître entre les élèves dès la classe de 6^{ème}, la répartition des activités musicales est fixée comme suit :

- Les activités dispensées par l'enseignant de l'Education Nationale (éducation musicale générale et chant choral) sont suivies en classes entières à chaque niveau d'enseignement (6e, 5e, 4e, 3e).
- En cours d'instrument comme en formation musicale, les élèves suivent l'avancement de leur cursus indépendamment de leur niveau scolaire

au collège. Pour cette raison, les classes de formation musicale regroupent des élèves d'âges et de classes différentes.

- Chaque élève participe à un ensemble. Pour les élèves pratiquant un instrument d'orchestre, l'orchestre est obligatoire. Les élèves ne pouvant pas s'intégrer à un orchestre (piano, clavecin, orgue ou autres), sont dirigés vers les enseignements de musique de chambre.

2. Enseignements en Classes à Horaires Aménagés, spécialité danse

L'enseignement de la danse aborde trois champs complémentaires de compétences : le corps dans le mouvement dansé, la danse en relation à la musique, la culture chorégraphique.

- *Le corps dans le mouvement dansé*

Chaque aspect de la relation corps/mouvement fait partie d'un tout cohérent dont émane la danse. Les capacités et connaissances qui y sont liées développent le sens kinesthésique de l'élève et amènent une intelligence particulière du corps. Elles enrichissent les nuances d'expressivité. Les compétences énoncées ci-dessous seront développées dans l'enseignement spécialisé dispensé par les professeurs de danse du conservatoire à partir de textes de référence (schéma d'orientation).

- Perception intérieure : architecture corporelle (squelette, muscles, tendons,...), sensations tactiles (conscience de l'architecture corporelle), tonicité (tonus musculaire, poids du corps, gravité), respiration (contrôle ventilatoire, détente nerveuse, expression et interprétation).
- Perception de poids : poids des différentes parties du corps, verticalité, équilibre et déséquilibre, suspension et chute, appuis, repoussé,

élévation, poids des partenaires, des objets, contrepoids...

- Mobilisation globale ou partielle du corps : le mouvement global dépend de la combinaison d'actions de base, des appuis au sol et des connexions entre les différentes parties du corps. Chaque partie du corps possède ses propres possibilités que des techniques corporelles codifiées permettent d'affiner (coordination, dissociation, synchronisation...).
- Energie : Le mouvement dansé est coloré par l'énergie que le danseur choisit de mettre dans sa danse. Pour contraster son geste, il module en permanence son tonus, son poids, ses suspensions mais aussi le temps, la vitesse, le rythme, l'amplitude.
- Espace : Le mouvement s'inscrit dans un espace défini et suggère un espace dynamique. Les notions de volume, de direction, d'orientation et d'amplitude permettent de préciser et d'enrichir la danse.
- Présence : La présence consiste à rendre perceptible à l'extérieur le monde intérieur du danseur. Elle se construit en développant la disponibilité corporelle et mentale du danseur, l'énergie et la clarté des intentions de chaque geste et du regard.

- *La danse en relation à la musique*

Une formation musicale adaptée aux danseurs repose sur une pratique active de la musique en lien avec le corps, le geste et le mouvement. Elle recouvre quatre composantes qui doivent être envisagées en lien constant avec la danse. Présentées ci-dessous séparément, elles peuvent être réunies par des modalités pédagogiques particulières. Elles sont en partie dispensées par le professeur d'éducation musicale du collège notamment sur les principaux courants musicaux

(styles, époques, origines...), les œuvres de références, d'esthétiques et d'origines spatio-temporelles variées et les codes élémentaires de la notation musicale (portées, systèmes, figures de durées, dynamiques, entrées successives, phrases et durées, énergies, ruptures, modulations...)

- Culture musicale générale : l'écoute fréquente d'œuvres musicales (de préférence celles entrées au répertoire chorégraphique), la connaissance, à travers elles, de traits caractéristiques d'une époque ou d'un style fondent une culture générale adaptée aux danseurs. Les questions de style, de caractère, de forme, peuvent y être étudiées pour devenir supports pour un travail d'improvisation ou de composition danse, notamment en atelier.
- Pratique d'écoute : partant toujours de l'écoute d'un bref extrait d'œuvre, l'élève doit être capable d'identifier et de comprendre les composantes du discours musical, l'organisation du temps (pulsation, tempo, rythmes...), l'écriture des couleurs (timbres acoustiques, électroniques, voix, instruments...) la forme (variations, reprises...). Les rythmes caractéristiques de danses traditionnelles ou de patrimoine feront l'objet d'une attention particulière.
- La voix et le geste : la voix reste l'instrument le plus immédiat utilisable pour expérimenter, découvrir et interpréter la musique. Aujourd'hui, nombreux sont les danseurs qui utilisent leur voix au cœur de leur création (voix parlée, chantée, chuchotements, cris...) En chantant en groupe, l'élève apprend à écouter les autres pour sans cesse affiner sa propre production vocale. Cette démarche peut également s'enrichir de ressources musicales disponibles en classe (percussions instrumentales, vocales, corporelles...) et choisies en fonction du style ou de l'esthétique musicale recherchée. Le volet « la danse en relation à la musique » présenté ci-dessus peut également tirer parti d'une utilisation appropriée des référentiels de compétences qui figurent dans le programme d'éducation musicale au collège.

- *La culture chorégraphique*

La culture chorégraphique de l'élève se construit par la connaissance d'un réseau progressivement densifié d'œuvres de référence. En effet, la conscience de l'histoire de la danse doit se structurer progressivement et tendre vers des objectifs tels la capacité à situer les grands

courants chorégraphiques qui organisent l'histoire, leurs enjeux artistiques, leurs références sociologiques, politiques et géographiques. Ces perspectives culturelles et historiques permettent de souligner la nature interdisciplinaire de la danse, ses liens avec l'histoire des autres arts, mais aussi ses rapports avec l'histoire générale. Tenant compte du projet pédagogique général de la classe, elles tirent parti des ressources de la programmation locale, s'enrichissent d'éventuelles résidences d'artistes et profitent de tout événement culturel de proximité susceptible d'approfondir l'enseignement de la danse. Enfin, relier la culture chorégraphique à la danse en réalisant un projet pédagogique autour d'une œuvre, une thématique, permet à l'élève de construire une culture à base d'expériences vécues par le corps, le geste et le mouvement dansé.

Ainsi, tous les enseignements doivent concourir à faire des élèves des classes à horaires aménagés, des musiciens et des danseurs complets et curieux. L'équipe pédagogique veille à favoriser l'ouverture et le rayonnement des élèves de ces classes au-delà de l'établissement scolaire et du conservatoire.

3. Répartition et organisation des horaires

Les Classes à Horaires Aménagés du Collège Mignet et du Conservatoire Darius Milhaud proposent aux élèves deux spécialités distinctes : la spécialité instrumentale et la spécialité danse.

Les élèves sont admis, en grande majorité, à l'entrée en classe de 6^{ème} mais il est possible de rejoindre ces classes dans les autres niveaux également.

Le volume horaire d'enseignement artistique comprend une part fixe, et une part variable qui dépend de l'avancement de chaque élève dans son cursus.

Afin d'éviter toute surcharge d'horaire, les élèves n'ont pas la possibilité de choisir d'option facultative au collège.

Les deux demi-journées consacrées aux enseignements spécifiques dans les locaux du Conservatoire sont le mardi et le jeudi pour les 6^e et 5^e et jeudi et vendredi pour les 4^e et 3^e, à partir de 14h00.

- *Spécialité musique*

- Enseignement musical général dispensé au Collège par le professeur de l'Education Nationale : 2h ainsi que 1h de chorale (pour les 6^{ème} et 5^{ème}),
- Enseignement musical dispensé au Conservatoire : formation musicale 2h, pratiques collectives 1h, chorale 1h (pour les 4^{ème} et 3^{ème}), formation instrumentale 1h par 2 élèves ou en individuel, en fonction du niveau et du cycle.

- *Spécialité danse*

- Enseignement musical général dispensé au Collège par le professeur de l'Education Nationale : 2h,
- Enseignement chorégraphique dispensé au Conservatoire : culture musicale et chorégraphique 1h30, discipline dominante 3h, discipline complémentaire 1h30.

De façon à harmoniser le programme d'enseignement général et un enseignement chorégraphique renforcé, celui-ci est complété par des cours en temps périscolaire (avec un aménagement des horaires du collège) sur 2 autres jours.

Les CHAD peuvent être suivies en danse classique ou en danse contemporaine.

Un enseignement complémentaire en anatomie fonctionnelle chorégraphique du mouvement dansé est également dispensé sous la forme d'ateliers ponctuels.

4. Rayonnement des Classes à Horaires Aménagés

Puisque le sens même de l'apprentissage d'un art est de pouvoir le représenter, les élèves

produisent les fruits de leurs travaux tout au long de l'année dans des cadres différents.

- *Au sein de leur établissement d'enseignement spécialisé*, les élèves participent régulièrement aux auditions et spectacles organisés par le Conservatoire : auditions de classes d'instruments, concerts thématiques, spectacles chorégraphiques, concerts liés à des rencontres type *Master-class*, stages ou conférences.
- *Au sein de leur établissement d'enseignement général*, les élèves présentent ponctuellement leurs travaux à leurs camarades non-musiciens et non-danseurs afin de leur faire connaître leurs activités artistiques au sein du collège et de leur faire partager le plaisir du spectacle vivant.

5. Evaluation

Chaque professeur faisant partie de l'équipe pédagogique évalue régulièrement les élèves dont il a la charge. La synthèse des activités musicales et/ou chorégraphiques de chaque élève se fait sur un bulletin trimestriel édité par le Collège. Pour ce faire, la direction du Conservatoire participe au conseil de classe de celui-ci et met en perspective le travail artistique de l'élève avec son travail scolaire.

Les évaluations en instrument ou danse, formation musicale et pratique collective sont intégrées au bulletin du collège (tout comme l'éducation musicale et la chorale). Le conseil de classe évalue l'ensemble du travail et les progrès de chaque élève.

A l'issue du troisième trimestre, et au vu des résultats musicaux et scolaires de l'élève, mais également des appréciations quant à la persistance de sa motivation, le conseil de classe émet un avis sur son maintien ou non en Classe à Horaires Aménagés. S'il n'est pas maintenu dans ce dispositif, l'élève est dirigé dans une classe traditionnelle tant au collège qu'au Conservatoire.